

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : GHA
 Code du produit : 134593
 Type de produit : Produits, Détergent
 Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
 Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel
 Réservé à un usage professionnel.
 Utilisation de la substance/mélange : Gel auto-séchant de nettoyage et désinfection des mains.
 Fonction ou catégorie d'utilisation : Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DELAISY KARGO
 6, rue d'Ableval FR-95200 SARCELLES
 T 01 39 90 12 95 contact@delaisykargo.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
 Liquides inflammables, catégorie 2 H225
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319
 Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16
 Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement
 Liquide et vapeurs très inflammables.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
 Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07



GHS02

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
 Composants dangereux : Propane-2-ol ; Ethanol
 Mentions de danger (CLP) : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 P210 - Tenir à l'écart des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes, de la chaleur. Ne pas fumer.
 P404 - Stocker dans un récipient fermé.
 P280 - Porter un équipement de protection des yeux et du visage.
 P312 – Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise.
 P305 + P313 + P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
 Conseils de prudence (CLP) : Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux.
 P102 - Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non application

3.2. Mélanges

Nom	Identification du produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)
Ethanol (Biocide)	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (N° Index) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	65.2	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319
Propane-2-ol (Biocide)	(N° CAS) 67-63-0 (N° CE) 200-661-7 (N° Index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	3	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Texte complet des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins :	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation :	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau :	Rincer la peau à l'eau/ Se doucher. Oter les vêtements contaminés.
Premiers soins après contact oculaire :	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent. Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion :	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :	Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés :	Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie :	Liquide et vapeurs très inflammables
Danger d'explosion :	Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Produits de décomposition dangereux	Dégagement possible de fumées toxiques.
En cas d'incendie	

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie :	Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie :	Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Ne pas intervenir sans équipement de protection adapté. Appareil de protection respiration autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes	
Procédure d'urgence :	Ventiler la zone de déversement. Eloigner le personnel superflu. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer.
6.1.2. Pour les secouristes	
Equipe de protection :	Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle ».
Procédure d'urgence :	Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage :	Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations :	Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement :	Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :	Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute source d'inflammation. Ne pas fumer.
Mesures d'hygiène :	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sur, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage :	Conservé uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
Produits incompatibles :	Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles :	Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Propane-2-ol (67-63-0) France – Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local :	Alcool isopropylique
VLE (mg/m ³)	980 mg/m ³
VLE (ppm)	400 ppm
Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du ministère du travail (réf : INRS ED 984, 2012)
Ethanol (64-17-5) France – Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local :	Alcool éthylique
VME (mg/m ³)	1900 mg/m ³
VME (ppm)	1000 ppm
VLE (mg/m ³)	9500 mg/m ³
VLE (ppm)	5000 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :	Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Équipement de protection individuelle :	Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains :	Non spécifiquement concerné.
Protection oculaire :	Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Porter des lunettes de sécurité bien fermées. Fontaine oculaire avec liquide adapté. Éviter le contact avec les yeux.
Protection de la peau et du corps :	Non spécifiquement concerné
Protection des voies respiratoires :	Pas nécessaire aux conditions de manipulation et de stockage recommandées.
Autres informations :	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever les vêtements souillés.
Contrôle de l'exposition de l'environnement :	Éviter le rejet dans l'environnement
Autres informations :	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Liquide
Apparence :	Gel. Liquide visqueux.
Couleur :	Incolore à légèrement jaune, transparent à légèrement opalescent.
Odeur :	Alcool.
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH :	8.0 +/- 1
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) :	Aucune donnée disponible
Point de fusion :	Aucune donnée disponible
Point de congélation :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
Point d'éclair :	18 °C
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Ininflammable.
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	0.87 +/- 0.03
Solubilité :	Miscible dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) :	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique :	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes :	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité :	Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Légèrement basique. Liquide et vapeurs très inflammables

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Stables dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée, Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) :	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) :	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) :	Non classé
<u>Propane-2-ol (67-63-0)</u>	DL50 orale rat : 5000 mg/kg DL50 cutanée lapin : 5000 mg/kg
<u>Ethanol (64-17-5)</u>	DL50 orale rat : > 2000 mg/kg DL50 cutanée lapin : > 2000 mg/kg CL50 inhalation rat (vapeurs -mg/l/4h) : > 20 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Non classé pH: 8.0 +/- 1
Indications complémentaires :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 8.0 +/- 1
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Non classé
Indications complémentaires :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Non classé
Indications complémentaires :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité :	Non classé
Indications complémentaires :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction :	Non classé
Indications complémentaires :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour certains organes cibles :	Non classé
Indications complémentaires :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour certains organes cibles :	Non classé
Indications complémentaires :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration :	Non classé
Indications complémentaires :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie -général :	Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) :	Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) :	Non classé
<u>Propane-2-ol (67-63-0)</u>	CL50 poisson 1 : > 100 mg/l CE50 Daphnie 1 : > 100 mh/l
<u>Ethanol (64-17-5)</u>	CL50 poisson 1 : > 100 mg/l CE50 daphnie 1 : > 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Le ou les agents tensio actifs contenus dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis par le règlement CE n°648/2004. (Propane-2-ol (67-63-0) : Biodégradation, 53% durée d'exposition 5 jours).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non établi	
Propane-2-ol (67-63-0)	Coefficient de partage n-octanol-eau (Log Pow) : 0.05

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évacuations PBT et vPvB

Propane-2-ol (67-63-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Ethanol (64-17-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets :	Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE. Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage :	Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ecologie - déchets :	Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport (Conformément aux exigences ADR / RID / IATA / IMDG / ADN)

 14.1. Numéro ONU

UN1987

 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ALCOOLS, N.S.A.

 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

 14.4. Groupe d'emballage

II

 14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID :

Code	Etiquette	QL	Dispos.	EQ	Cat.	Tunnel
F1	3	1L	274 601 640D	E2	2	E

IMDG :

	QL	FS	Dispos.	EQ
	1L	F-E, S-E	274	E2

IATA :

Passager	Quantité	Note	EQ
Y341	1L	A3	E2

 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

 15.1. Réglementations/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

Type de produit (Biocide) : 1 – Hygiène humaine.

ALCOHOL (N°CAS 64-17-5) >10%

ISOPROPYL ALCOHOL (N°CAS 67-63-0) 1-10%

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) :

Flam. Liq. 2 H225

Eye Irrit. 2 H319

Texte intégral des phrases H et EUH :

Eye Irrit 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

Flam. Liq. 2 : Liquides inflammables, catégorie 2

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, effets narcotiques.

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.